

Image not found or type unknown



SUCCESSION et maison familiale

Par **RIKA57**, le **04/09/2013** à **09:36**

Bonjour, l'or d'une succession la maison familiale un compromis de vente a été signé chez le notaire par les six héritier, aujourd'hui l'une des héritier veut revenir sur sa signature, et avoir la maison pour elle en a elle le droit?

Par **janus2fr**, le **04/09/2013** à **09:44**

Bonjour,
Un compromis de vente vaut vente.
Le vendeur ne peut plus revenir dessus.
Sauf, bien entendu, accord amiable avec l'acheteur.